

RH Perfectionnement

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'État

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Définition de la protection statutaire
- Conditions d'attribution ou de rejet
- Distinction faute personnelle faute de service
- Exercices pratiques, mise en situation

Jour 2 :

- Le règlement des frais liés à la procédure (avocat, consignations, frais irrépétibles)
- L'agent judiciaire de l'état
- Articulation du dossier de protection statutaire et du dossier d'AT
- Mise en place d'une fiche de procédure

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51411162**

Session 2 : **51411171**

Session 3 : **51411165**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 20/12/2024

Session 2 : 14/02/2025

Session 3 : 01/08/2025

Durée :

2 jours à distance

3 jours en présentiel

Dates :

Session 1 : Du 11/02/2025 (9h)

au 12/02/2025 (17h) **à distance**

Session 2 : Du 15/04/2025 (14h)

au 18/04/2025 (12h) **à l'ENAP**

Session 3 : Du 30/09/2025 (9h)

au 01/10/2025 (17h) **à distance**

Horaires* :

Lundi (à l'ENAP) : 14h-17h

Mardi : 09h-12h/14h-17h

Mercredi : 09h-12h/14h-17h

Jeudi (à l'ENAP) : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

ou en présentiel

Intervenante :

Madame Isabelle MAJEWSKI

Madame Yvelaine MARTINEZ

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et

ancienneté dans le poste

Nombre de places :

10 à distance

20 en présentiel

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :

christophe.canivez@justice.fr

05.53.98.92.02

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.delmon@justice.fr